NUMERO 16

DECEMBRE 1994



FOREST



La ducasse de Juin: les musiciens dans les rues de FOREST.

BULLETIN MUNICIPAL

REGLEMENTATION

Dyl Dals

La nouvelle loi électorale impose des règles très strictes en ce qui concerne les publications communales, à l'approche des élections municipales. Afin de respecter la législation, en période pré-électorale, le "mot du Maire", qui se trouve habituellement en première page, ne paraîtra pas. De même, les photos du Maire ont été volontairement évitées, à l'exception de "la cérémonie des voeux". Nous vous demandons de nous excuser pour ce petit changement.

Les membres du Conseil Municipal vous souhaitent

Un Joyeux Noël

et

Une Excellente Année 1995.

DATES A RETENIR

Elections présidentielles :

premier tour : dimanche 23 avril 1995.

deuxième tour : dimanche 07 mai 1995.

Elections municipales: (dates probables)

premier tour : dimanche 18 juin 1995.

deuxième tour : dimanche 25 juin 1995.

Etat Civil •

<u>Décès</u> :	npzi Slem	
CLAISSE Simonne veuve WANAIQUE CARLIER Bernard DENHEZ Thérèse WAGREZ Pierre MANDRELIER Fernande veuve LELONG CLAISSE Simonne veuve DELVALLE	(80 ans) (45 ans) (58 ans) (71 ans) (80 ans) (79 ans)	le 25 04 94.
Naissances:		
CAPPELIEZ Maxime BRIATTE Mathieu CAPPELIEZ Benjamin TKACZ Thibaut RAVERDY Aurore BRIATTE Audrey DRUESNE Mathilde HENRY Alexandre	27	le 17 12 93. le 12 03 94. le 23 03 94. le 14 05 94. le 16 08 94. le 18 08 94. le 13 10 94. le 27 10 94.
Mariages:		1
BERRACHED Mustapha et PAULI Patricia CORNET Eric et HAUET Martine VINCHON Laurent et HOLLIN Marie-Noëlle LECOLIER Sébastien et DEGREVE Christine PAGNIEZ David et DEMARET Sandrine DESFORGES Frédéric et LEBLOND Evelyne SANIEZ Hervé et LECOLIER Dominique	Elec dea	le 15 01 94. le 14 05 94. le 25 06 94. le 09 07 94. le 06 08 94. le 17 09 94. le 15 10 94.
stimi true : dimanche 25 (nm 1995).		



La cérémonie des voeux.



Le départ du parcours du coeur.

LE LOTO DU 8 MAI



Sur la scène ... et dans la salle.



LE MATCH DE FOOTBALL



Les joueurs ... et les spectateurs assidus.



LA DUCASSE DE JUIN



Il faisait beau. On était venu nombreux sus la place, ecouter le conceret applaudir le défilé.



LES JEUX DU 14 JUILLET





Quelques-uns des participants.









LA TOMBOLA DU 14 JUILLET



Parmi l'assistance.



CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Réunion du jeudi 17 février 1994

<u>PRESENTS</u>: SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - WANECQUE JM. - OBLED B. DUBOIS D. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - LEGRAND R. - BLOTTIAUX Ch. - BUQUET M. -MARIN J.M. - RAVERDY R. -

ABSENT et EXCUSE: LEDIEU A.

1.REMPLACEMENT de la CHAUDIERE du CHAUFFAGE des BATIMENTS SCOLAIRES:

La dépense sera mise au budget primitif (unanimité). Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général. Deux devis seront demandés : BLOT et COLSON.

2. REMPLACEMENT du PHOTOCOPIEUR de l'ECOLE :

Deux devis sont présentés : DEBUS à CAMBRAI et DATAPLUS à MAUBEUGE. Le Conseil décide l'achat d'un photocopieur Canon NP 1550 à DATAPLUS. Le nouvel appareil sera attribué au Secrétariat de la Mairie et le photocopieur actuel sera mis à la disposition de l'école.

3. INFORMATISATION de la MAIRIE:

A l'unanimité, le Conseil décide d'informatiser la Mairie : achat d'un micro-ordinateur et de logiciels.

4. ACHAT D'UN QUATRIEME INSTRUMENT de MUSIQUE :

Trois instruments ont déjà été achetés dans les années antérieures pour l'école de musique que dirige Mme LEBON.

A l'unanimité, le Conseil décide de faire l'acquisition d'un quatrième instrument, une flûte traversière au prix de 3600 Francs, qui sera attribuée à Angélique THOMÁS. Le Conseil rappelle que ces quatre instruments sont la propriété de la Commune.

5. PARTICIPATION de la COMMUNE à l'ERECTION d'un MONUMENT en SOUVENIR des ANCIENS COMBATTANTS du MAQUIS de MORMAL :

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 300 Francs.

6. TELE-ALARME:

A la Demande du Conseil Général, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association pour la téléalarme du Département du Nord.

Ce service fonctionne avec le réseau téléphonique. Il peut être utilisé par les personnes âgées ou handicapées.

La participation consiste pour la commune à régler une cotisation annuelle forfaitaire de 50 francs et à verser une aide de 10 francs par mois par personne raccordée.

7. TRAVAUX d'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil rappelle que les travaux d'assainissement ont été demandés pour la rue de la Place et la rue d'Amerval.

La décision finale sera prise par le Conseil Général du Nord, dans le cadre du plan pluriannuel, qui a été établi lors de la construction de la station d'épuration de Bousies.

Quand ces travaux se réaliseront, la Commune procédera à des travaux de bordurage et de construction de trottoirs.

Les demandes de subvention seront faites dès cette année.

8. INSTALLATION de DEUX POMPES ELEVATRICES:

La pose de deux pompes élévatrices est indispensable pour refouler les eaux usées vers la station d'épuration de Bousies.

Cette dépense se montera à environ 500 000 Francs. Elle sera subventionnée à 80 %. Il restera donc 100 000 Francs (environ) à la charge de la Commune.

Les entreprises qui désirent participer à l'appel d'offres sont priées de se mettre rapidement en rapport avec le SIAN.

9. DECORATIONS de NOEL:

Le Conseil constate, avec tristesse, que des ampoules ont été volées aux décorations de Noël (à deux endroits différents).

10. INTERCOMMUNALITE:

- Si tous les points précédents ont été pris pratiquement à l'unanimité, il ne se dégage pas, au sein du Conseil Municipal, une ligne directrice sur ce sujet.
- Mr le Maire informe le Conseil que <u>le Préfet, Président de la Commission Départementale, propose le rattachement de la Commune de FOREST à la Communauté de Communes qui s'est créée autour de BOUSIES.</u>
- Le Conseil aura trois mois pour prendre position.
- Cinq Communautés se sont créées dans la région :
 - a. Celle du Pays de Mormal et de Maroilles :

BOUSIES - MAROILLES - FONTAINE - PREUX - CROIX - Le FAVRIL - ROBERSART.

b. Celle de Haute Sambre et de Bois l'Evêque :

LANDRECIES - CATILLON - Le POMMEREUIL - BAZUEL - ORS.

c. Celle du Pays Quercitain:

Le QUESNOY - BEAUDIGNIES - ENGLEFONTAINE - GHISSIGNIES - HECQ - JEANLAIN - JOLIMETZ - LOUVIGNIES - MARESCHES - NEUVILLE - POIX - POTELLE - RAUCOURT - RUESNES - SALESCHES - VENDEGIES - WARGNIES le Grand.

d. Celle du Catésis:

Le CATEAU - NEUVILLY - Saint SOUPLET.

e. Celle du Solesmois:

SOLESMES - BEAURAIN - ROMERIES - Saint PYTHON:

Quelques membres du Conseil s'expriment, mais les avis divergent...

Mr le Maire se demande si une consultation de l'ensemble de la population n'est pas souhaitable..

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Réunion du jeudi 24 mars 1994

<u>PRESENTS</u>: SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - WANECQUE JM. - OBLED B. DUBOIS D. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - LEGRAND R. - BLOTTIAUX Ch. - LEDIEU A. BUQUET M.

<u>ABSENTS et EXCUSES</u>: MARIN JM. - RAVERDY R.- KLUR D. (qui a donné un pouvoir écrit à BLOTTIAUX Ch.).

1. RETRAIT de la Commune de NOYELLES sur SAMBRE du S.I.R.E.L.:

Le Conseil autorise cette Commune à quitter le Syndicat de Communes de la Région de Landrecies, suite à la création des différentes intercommunalités.

2. EMBAUCHE d'un C.E.S.:

Le Conseil autorise Mr Philippe BRIATTE à faire un stage de 6 mois en tant que C.E.S.

3. DEMANDE de Mr le MAIRE de LANDRECIES:

Mr le Maire de Landrecies informe le Conseil que l'Etat et le Département mettent en place un fonds d'aide aux jeunes . Il sollicite une subvention qui pourrait être fixée à 1,50 F/habitant soit 783 Francs pour la Commune . A l'unanimité , le Conseil demande de plus amples informations sur cette opération.

4. BUDGET PRIMITIF 1994:

Mr le Maire fait remarquer au Conseil que les dotations de l'Etat n'ont pas augmenté cette année : cela n'était jamais arrivé . La Commune a reçu les mêmes sommes qu'en 1993.

Mr BLOTTIAUX affirme que les Communautés ont reçu la différence.

Mr le Maire souhaite que les différents taux d'imposition ne soient pas augmentés :

taxe d'habitation : 9,02
foncier bâti : 9,59
foncier non bâti : 39,05
taxe professionnelle : 9,71

Ces 4 taux fixés par le Conseil Municipal de Forest n'ont pratiquement pas évolué depuis 11 ans.

L'excédent réel de gestion des années précédentes est de 125 942 Francs.

En section FONCTIONNEMENT

L'excédent est de 117 234 Francs.

Le remboursement de la dette est de 128 600 Francs.

Les recettes de F.C.T.V.A. sont de 71 609 Francs.

Il se dégage donc une somme de 186 215 Francs pour financer la section investissement (60 243 Francs + 125 972 Francs).

En section INVESTISSEMENT

Il est prévu:

- Travaux d'assainissement de la rue d'Amerval et de la Place : 180 000 Francs, soit 30 % de la dépense et 376 000 Francs pour la construction de bordures et de trottoirs. L'Etat a accordé une subvention de 33 % sur ces derniers travaux .L'ensemble ne se fera qu'avec l'autorisation du Conseil Général du Nord.
- Achat et pose de 2 pompes élévatrices pour refouler les eaux usées vers la station d'épuration de Bousies. Coût pour la Commune : 100 000 Francs, soit 20 % de la dépense.
- Remplacement de la chaudière du chauffage central de l'école : 58 000 Francs . Une demande de subvention a été déposée .
- Achat d'un photocopieur pour l'école : 16 100 Francs.
- Achat d'un micro ordinateur et de logiciels pour la mairie: 20 000 Francs.

Le financement de la section investissement sera éventuellement complété par un emprunt.

Le budget 1994 est mis aux voix : 12 membres du Conseil votent le budget ; Mr BLOTTIAUX s'abstient .

5. INTERCOMMUNALITE:

Mr le Maire informe le conseil que la Commission Départementale a proposé le rattachement de Forest à la Communauté de Communes dont Bousies est le siège. Une discussion s'engage et les points suivants sont abordés :

- le ramassage des ordures ménagères. Le système mis en place à Forest donne apparemment satisfaction. Les ramassages ont lieu chaque lundi avec une collecte annuelle d'encombrants. Le tout étant financé par moitié par la Commune et par moitié par les usagers. Faut-il envisager un autre mode de collecte?
- l'implantation d'une zone artisanale s'impose-t-elle?
- l'éclatement des Communes du Canton était-il nécessaire ? La Commission Départementale, elle-même, le déplore et propose la réunion des deux intercommunalités qui se sont créées : celle autour de Bousies et celle autour de Landrecies .
- la fiscalité est évoquée. Faut-il instaurer une <u>fiscalité additionnelle sur les 4 taxes</u>, comme cela a été fait dans la majorité des communautés de communes , ou créer une <u>taxe</u> <u>professionnelle d'agglomération</u>, comme celle qui a été instaurée dans celle de Bousies ?

Mr le Maire et la majorité du Conseil sont contre cette taxe professionnelle d'agglomération. D'après les estimations faites, <u>le taux communal</u> de la taxe professionnelle passerait à Forest de 9,71 % actuellement à 11,91 % en 1998, soit une <u>augmentation de 22,65 % sur 5 ans</u>.

Un vote a lieu sur la proposition de la Commission Départementale : le rattachement de la Commune de Forest à la Communauté créée autour de Bousies , dans les conditions actuelles :

se prononcent pour: LEGRAND R. et BLOTTIAUX Chr. (2 voix), soit 3 voix.

<u>se prononcent contre</u> : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - WANECQUE J.M.-AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - BUQUET M.- LEDIEU A. , soit 8 voix .

s'abstiennent: OBLED B. et DUBOIS D., soit 2 voix.

A la demande e Mr BLOTTIAUX, et par 8 voix contre 3, le Conseil demande à Mr DUCARNE, Président de l'Intercommunalité concernée, de venir répondre aux questions des membres du Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Réunion du jeudi 28 avril 1994

<u>PRESENTS</u>: SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - WANECQUE JM. - OBLED B. - DUBOIS D. - AZAMBRE M. - BLOTTIAUX Ch. - LEDIEU A. - BUQUET M. - MARIN JM.

ABSENTS et EXCUSES: RAVERDY R. - LEDIEU Th. - LEGRAND R.

1. <u>INTERCOMMUNALITE</u>:

Mr DUCARNE, Maire de Bousies et Président de la Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal, présente au Conseil Municipal, les grandes lignes du regroupement qui s'est créé.

Les points suivants sont évoqués :

- les dotations de l'Etat: elles sont plus importantes avec la taxe professionnelle d'agglomération.
- la création d'un centre aéré intercommunal.
- la création d'un ramassage annuel d'encombrants.
- l'implantation de bâtiments industriels, largement subventionnés par des fonds européens et de l'objectif 1, et qui seront ensuite revendus aux futurs acquéreurs, à prix réduit.
- l'uniformisation de la taxe professionnelle dans toutes les communes de la zone. Il est bien précisé que <u>seul le taux communal est concerné</u>: la commune ou l'intercommunalité ne pouvant intervenir sur les bases, le taux du Conseil Général ou le taux du Conseil Régional.
- le ramassage des ordures ménagères: à Bousies, la mise en place de la nouvelle collecte a réduit considérablement le tonnage et le coût. Plusieurs membres du Conseil émettent des réserves sur ce point.
- entretien des haies: le Conseil Général et l'Intercommunalité subventionnent l'entretien des haies. Cette opération peut se faire au niveau de la Commune: plusieurs membres du Conseil y sont favorables.
- également prévu: fleurissement des communes, achats divers,...
- Mr SANIEZ remercie, au nom du Conseil Municipal, Mr DUCARNE qui a accepté de donner les informations sur le fonctionnement de l'Intercommunalité qu'il préside.
- Puis le Conseil doit donner son avis sur la proposition de la Commission Départementale: le rattachement de la commune de FOREST à la Communauté de Maroilles et du Pays de Mormal.
- Le Conseil Municipal se prononce à bulletin secret et 3 tours de scrutin sont nécessaires pour dégager une majorité.
- Au 3ème tour, le Conseil décide de repousser la proposition de la Commission Départementale et de ne pas adhérer à la communauté de Maroilles et du Pays de Mormal:
 - . pour rejoindre la communauté : 5 voix.
 - . pour ne pas la rejoindre : 7 voix.

2. CHAUFFAGE de l'ECOLE:

- Deux devis sont présentés au Conseil: Ets BLOT de Neuvilly et Ets COLSON d'Englefontaine.
- Le 1er devis, présenté par Mr BLOT, se monte à 42 615 F H.T.
- Le 2ème devis, présenté par les Ets COLSON, se monte à 48 512 F H:T.
- Le Conseil Municipal, par 7 voix contre 5, choisit de confier le travail à l'entreprise la moins disante, c'est à dire l'entreprise BLOT.

3. EQUARRISSAGE:

- En 1993, la Commune avait refusé de payer une facture d'environ 2 000 F, aux Ets BOUVART, pour l'enlèvement des veaux morts sur le territoire de la Commune.
- Mr SIMON, le Maire de PRISCHES et Mr SANIEZ, le Maire de FOREST avaient alors entrepris une action au niveau du Département pour que cette dépense ne soit ni à la charge des Communes, ni à la charge des agriculteurs, avec les suites que l'on peut imaginer (dépôts sauvages de cadavres d'animaux).
- Le Conseil Général du Nord propose de subventionner cette opération avec le concours des Municipalités.
- La participation communale se monterait à 0,66 F par habitant et par an, soit un coût annuel pour FOREST de 345 F.
- Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition mais souhaite que l'enlèvement des cadavres des animaux domestiques soit soumis à la même règle.

4. DEMANDE de l'ASSOCIATION des MAIRES du NORD :

- L'Association des Maires du Nord, qui est une association apolitique, demande, à chaque conseil municipal, de prendre une délibération concernant notre mécontentement sur la réforme des dotations de l'Etat, dans le cadre de la Loi de Finances 1994.
- Pour la première fois, depuis 12 ans, les dotations attribuées aux communes n'ont pas augmenté, ne suivant pas l'inflation.
- Le Conseil vote cette délibération.

5. INFORMATISATION de la MAIRIE:

- A l'unanimité, le Conseil décide d'acquérir aux Ets Technopole de Valenciennes:
- . un micro-ordinateur 486 DX 33, 8 Mo de mémoire vive (8 230 F H.T.), garanti 3 ans.
 - . une imprimante Canon, format A4 / A3: 2 400 F H.T.
 - . les logiciels nécessaires.

6. PROPRETE de la ROUTE et des ACCOTEMENTS à PROXIMITE du CIMETIERE :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, demande à l'agriculteur qui a exploité un silo de maïs, aux abords immédiats du cimetière, de laisser la chaussée et les accotements accessibles et propres sous peine de sanctions.
- Le Conseil n'acceptera plus les abus qui ont été commis durant tout cet hiver.

7. QUESTIONS DIVERSES:

- Célébrations des noces d'or: si possible pendant le repas des Ainés, sinon à la date choisie par la famille.
- Plantations et décoration: emplacement de l'ancien tombereau et zones de plantation à déterminer.
- Réfection de l'entrée du bâtiment, côté école primaire.
- Indemnité à Mme Maitte: 300 F.

- Petites réparations dans la ruelle du Bois (assainissement prévu, à partir de l'année prochaine).

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Réunion du jeudi 09 juin 1994

<u>PRESENTS</u>: SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - OBLED B. - AZAMBRE M. - BLOTTIAUX Ch. - LEDIEU A. - MARIN JM. - LEDIEU Th. - LEGRAND R.

ABSENTS et EXCUSES: DUBOIS D. (qui a donné un pouvoir écrit à AZAMBRE M.) - BUQUET M. - RAVERDY R. - WANECQUE J.M.

1. COMPTE-RENDU de la DERNIERE REUNION:

Il est approuvé à l'unanimité, mais Mr BLOTTIAUX regrette de ne pas avoir demandé le vote nominatif, lors du vote sur l'intercommunalité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 1993:

- Dépenses de fonctionnement: 1 376 086 Francs.

- Recettes de fonctionnement : 1 493 631 Francs.

- Dépenses d'investissement : 441 260 Francs.

- Recettes d'investissement : 420 679 Francs.

- Excédent de clôture : 96 964 Francs.

Le <u>compte administratif</u> du Maire et le <u>compte de gestion</u> établi par Mr le Percepteur de Landrecies sont approuvés à l'unanimité des membres présents, excepté Mr BLOTTIAUX qui s'abstient.

3.TRAVAUX d'ECONOMIE d'ENERGIE:

- Suite au dossier présenté par l'Agence Régionale de l'Energie, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, vote les travaux prescrits:
 - . Remplacement de la chaudière du chauffage central de l'école.
 - . Mise en place d'une régulation.
 - . Isolation des combles.
 - . Pose de faux plafonds dans la salle de réunions.
- Tous ces travaux seront subventionnés à environ 40 %.

4. CURAGE de FOSSES:

- A l'unanimité, le Conseil décide des travaux de curage de fossés, rue d'Amerval et rue du Moulin; mais ceux-ci seront réalisés quand les accotements, au niveau du cimetière, seront remis en état.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Réunion du jeudi 01 septembre 1994

Date de la convocation : 24 08 94.

Secrétaire de séance : FONTAINE D.

<u>PRESENTS</u>: SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - WANECQUE J. M. - OBLED B. - AZAMBRE M. - BLOTTIAUX Ch. - MARIN J. M. - LEDIEU Th. - LEGRAND R. - BUQUET M. - RAVERDY R. - DUBOIS D.

ABSENT et EXCUSE: LEDIEU A.

1. COMPTE-RENDU de la DERNIERE REUNION:

Il est approuvé à l'unanimité.

2. SCOLARISATION d'ENFANTS EXTERIEURS à la COMMUNE :

Le Conseil ne s'oppose pas à l'inscription d'enfants extérieurs à la commune, mais souhaite vivement qu'une solution soit trouvée dans la commune d'origine pour le maintien de ces enfants dans l'école de leur village.

Les dépenses de fonctionnement ne seront pas réclamées aux communes concernées mais la municipalité de FOREST ne versera pas d'indemnité aux communes qui accueilleraient des enfants de notre village.

3. COURS de DESSIN:

Le Conseil ne s'oppose pas à l'achat des fournitures nécessaires.

4. DECORATION de la FACADE de la MAIRIE :

Le Conseil donne son accord à la proposition faite par Mr MERCIER concernant la décoration de la façade de la Mairie: blason et décor en céramique.

5. RENOUVELLEMENT des BAUX de CHASSE :

Le Conseil décide de renouveler pour neuf années les baux de chasse à la société communale, aux conditions de l'ancien bail.

6. RENOUVELLEMENT des BAUX des TERRES COMMUNALES :

Le Conseil décide de renouveler pour neuf années les baux concernant la location des terres communales aux preneurs actuels, aux conditions de l'ancien bail.

7. DEGRADATIONS COMMISES dans les BATIMENTS SCOLAIRES :

L'origine de ces dégradations n'est pas déterminée de façon précise. La commune remplacera le matériel manquant et procèdera aux réparations nécessaires.

8. FONCTIONNEMENT du SECRETARIAT de la MAIRIE:

Le Conseil prend acte de la démission de Mlle Monique CASTELLA, par lettre datée du 04 juillet 1994.

Mr le Maire regrette la décision de la secrétaire qu'il a formée.

Il rappelle les qualités de sérieux, de dévouement, de discrétion et de loyauté dont elle a fait preuve dans son travail pendant presque dix ans.

Après une attente de deux mois, le Conseil est contraint d'envisager la future organisation du secrétariat.

Le principe du secrétariat tenu par une ou deux personnes différentes est évoqué.

Le système avec deux secrétaires permet de ne pas fermer complètement la Mairie en cas d'absence de l'une ou l'autre titulaire.

Une proposition élaborée en cours de réunion est mise aux voix, à bulletin secret:

<u>Proposition</u>: Pour le principe d'un secrétariat tenu par <u>deux</u> personnes en confiant le poste vacant à Mme <u>E. LEGRAND</u> (en ayant recours au Centre de Gestion en cas d'impossibilité).

Nombre de votants: 14
Nombre de OUI: 11
Nombre de NON: 1
Nombre de bulletins blancs: 2

Le Conseil décide donc de proposer le poste de Mlle CASTELLA (12 heures par semaine) à Mme LEGRAND Evelyne, domiciliée à FOREST, secrétaire de Mairie titulaire à temps partiel à MONTAY.

Si Mme LEGRAND ne peut accepter cette offre, le Conseil s'adressera au Centre de Gestion du Personnel Communal à LILLE. Cette administration fera en sorte que le poste de FOREST soit occupé par une secrétaire remplissant les conditions requises.

CONSEIL MUNICIPAL de FOREST

Réunion du jeudi 24 novembre 1994

Date de la convocation: 19 11 94.

Secrétaire de séance : KLUR D.

<u>PRESENTS</u>: SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - WANECQUE J. M. - OBLED B. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - LEGRAND R. - DUBOIS D. - LEDIEU A.

ABSENTS et EXCUSES: BLOTTIAUX Ch. - MARIN J. M. - RAVERDY R. - BUQUET M.

1. COMPTE-RENDU de la DERNIERE REUNION :

Il est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994:

- En fonctionnement: il s'équilibre à 38 044 Francs.
- En investissement: il est prévu la réfection de la façade de la mairie, suivie d'un sablage : 27335. Francs HT; le travail est confié à l'entreprise Cappeliez de Forest.
- Le budget supplémentaire 1994 est voté à l'unanimité des membres présents.

3. JEUNES EN CONTRAT EMPLOI -SOLIDARITE :

- Mr le Maire remercie Grégory Coquelet qui a effectué un stage d'une année et qui a donné entière satisfaction. Malheureusement, la prolongation de son contrat a été refusée par la Direction du Travail et de l'Emploi.

- Mr le Maire remercie Grégory Coquelet qui a effectué un stage d'une année et qui a donné entière satisfaction. Malheureusement, la prolongation de son contrat a été refusée par la Direction du Travail et de l'Emploi.
- Philippe Briatte, qui a effectué 6 mois de stage, est autorisé à prolonger son stage de 6 mois.
- Deux autres personnes sont volontaires pour travailler en tant que stagiaires: Patrick Lefebvre et Christophe Castella.
- A l'unanimité, le conseil décide de les engager pour un an.

4. <u>DECORATIONS DE NOEL</u>:

- Quelques décorations supplémentaires seront posées: D. Dubois déterminera les emplacements.

5. DEMANDE DE MME POCENTEK:

- Mme Pocentek, Institutrice à l'école de Forest, sollicite une subvention pour un projet de correspondance scolaire avec une école de Maubeuge.
- Le conseil accorde une aide de 1 225 Francs.

6. COURRIER DE MME VINCENT:

- Mme Vincent, Directrice de l'école de Forest, informe le conseil des problèmes de sécurité aux abords de l'école, aux heures de sortie et d'entrée. Elle signale que des dégradations et des vols ont été commis pendant les grandes vacances scolaires.

7.TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT:

- Les travaux d'installation des pompes de relevage sont en cours dans la rue J. Ethuin. Ces ouvrages permettront de refouler les eaux usées vers la station d'épuration de Bousies.
- Ces travaux, d'un montant d'environ 600 000 Francs, devaient être partiellement à la charge de la commune (20 %, soit 120 000 Francs).
- Dans un récent courrier, Mr Raoult, Président du SIDEN et du SIAN, informe le conseil municipal que cette dernière dépense ne sera pas supportée par la commune, mais prise en charge totalement par le SIAN-SIDEN.
- Les travaux d'assainissement de la place et de la rue d'Amerval doivent normalement débuter après l'hiver.

8. CONTROLE DES EAUX:

- La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Département du Nord a fait parvenir, dans chaque commune, une brochure <u>"bilan des nitrates de 1982 à 1992"</u>.
- D'après cette étude, il ressort que l'eau de Montay a un taux de nitrates élevé (l'un des plus élevés de l'arrondissement de Cambrai: entre 40 et 50 mg/l).
- Toujours d'après cette étude, et pour la période concernée(1982 à1992), l'eau de Forest-Croix, avait le taux de nitrates le plus élevé de l'arrondissement d'Avesnes (entre 30 et 40 mg/l).
- Par contre, l'eau qui provient de Bousies et du Bassin de la Sambre (comme actuellement) a un taux de nitrates bas: moins de 25 m/l.
- Cette brochure peut être consultée en mairie.

9. COLIS DES AINES ET NOEL DES ENFANTS:

- Le colis des Ainés passe à 80 Francs et le cadeau des enfants passe à 40 Francs.
- Comme les autres années, le Comité d'Animation Culturelle offrira le spectacle présenté lors de l'arbre de Noël de l'école.

10. PLANTATIONS:

- Des plantations sont prévues Chaussée Brunehaut, vers Montay (aux environs de la ruelle Boittiaux).
- D. Dubois et R. Legrand étudieront le projet.

11. OBJECTIF 1:

- Lors d'une récente réunion avec Mr le Sous Préfet, Mr Saniez a obtenu des informations concernant l'objectif 1.
- Trois arrondissements, Avesnes, Douai et Valenciennes, peuvent prétendre aux subventions européennes.
- Les dossiers seront présentés pendant les cinq années à venir.
- Les dépenses ordinaires, qui incombent aux communes, ne seront pas retenues: bordurage, réfection des routes communales, amélioration des bâtiments communaux,...
- Pourront être subventionnés, en priorité, les dossiers porteurs de créations d'emplois, ceux liés au tourisme, à l'hébergement touristique, à la réhabilitation du patrimoine rural, aux traitements des déchets, à la formation, à l'environnement,...
- Les agriculteurs pourront bénéficier de ces aides, lors des travaux imposés de mise à conformité des bâtiments: les dossiers constitués seront transmis directement, sans passer par les mairies.
- Les **industriels** pourront également profiter de ces subventions. Dans ce cas, la mairie établira le dossier. Le demandeur aura à sa charge les 50% restants (la commune pourra éventuellement participer financièrement).
- La subvention européenne, de l'ordre de 8%, viendra s'ajouter aux 33% de l'état ou du Conseil Général.
- Après discussion, le conseil pense que la réfection de la Tourelle et la construction d'une salle polyvalente pourraient faire l'objet de dossiers.

12. SECRETARIAT DE MAIRIE:

- A l'unanimité des membres présents, le conseil crée un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps incomplet (10 heures par semaine) et nomme Mme Legrand Evelyne, Adjointe Administrative Principale de 2ème classe.
- Les nouveaux horaires sont donc les suivants:
 - lundi de 13 heures 30 à 17 heures 30: Mme Legrand.
 - . mardi de 13 heures 30 à 17 heures 30: Mme Blottiaux.
 - . mercredi de 13 heures 30 à 15 heures 30: Mme Legrand.
 - . jeudi de 13 heures 30 à 17 heures 30: Mme Blottiaux.
 - . vendredi de 13 heures 30 à 17 heures 30: Mme Legrand.
- Madame Blottiaux travaillera également seule le vendredi matin (9 heures à 12 heures) hors de la présence du public et le vendredi de 14 heures à 15 heures, en collaboration avec Mme Legrand, pour la répartition du travail de la semaine suivante.
- Ce nouvel aménagement a été fait avec l'accord des intéressées.
- Horaire hebdomadaire de Mme Blottiaux: 12 heures.
- Horaire hebdomadaire de Mme Legrand: 10 heures.

LE CENTRE AERE

Le 7 juillet, le centre aéré a ouvert ses portes pour la 7ème fois, sous la direction de Mme DUTHOIT et la houlette de 4 animateurs: Ingrid VINCENT, Frédéric BLOTTEAU, Stéphanie CLAISSE et Christine MALLART.

Pendant que les grands retrouvaient avec plaisir HACHETTE et le canoë-kayak, les plus jeunes (à partir de 9 ans) s'initiaient à la vie en collectivité, en se partageant les différentes tâches du camping au « Flaquet », à la ferme de Mr Marc LEGRAND.

Le soleil étant de la partie, les activités de plein air furent nombreuses: vélo, tennis, tir à l'arc, escalade, promenades à cheval, ... avec une innovation, une journée consacrée à la pêche, à l'étang du trappeur.

Outre piscine et patinoire, la sortie principale eut lieu à le mer de sable d'Ermenonville où ils ont partagé leur temps entre attractions foraines et spectacles.

ROMAIN, le ventriloque, et son lapin ont présenté aux enfants une série de sketches et de gags. De leur côté, avec la complicité de leurs animateurs et de quelques bénévoles, les enfants ont réalisé un défilé carnavalesque très réussi et bien sûr leur fête où ils ont pu mettre en valeur leurs talents de danseurs. Le tout fut clôturé par un magnifique feu d'artifice totalement sponsorisé par différents donateurs.





FOREST, CELEBRE ... POUR SES BROCANTES

FOREST-EN-CAMBRESIS

Une brocante pour les jeunes

Samedi après-midi, la commune, dans le cadre de la fête locale proposait pour la troisième année consécutive une brocante réservée aux jeunes.

Ils étaient une cinquantaine d'exposants à troquer leur jouets, livres, bibelots et autres.

Un beau succès qui se confirme d'année en année.

Les fureteurs de l'occasion y trouvent toujours leur bonheur : il suffit d'être patient et curieux.

Mais, cette année, il y a eu le soleil en plus.

Ce qui n'est jamais un luxe.

Echange jouets contre livres. (Ph. "La Voix")



FOREST-EN-CAMBRESIS

Une brocante très réussie



Où l'on peut vraiment parler de foule...

(Ph. "La Voix du Nord")

La traditionnelle brocante de Forest-en-Cambrésis a connu, comme les années précédentes, un énorme succès. La départementale 932 était interdite à la circulation et les étals, des deux côtés de la chaussée Brunehaut, s'étendaient sur près de 2 kilomètres, sans compter la place de l'église et les rues adjacentes à la mairie. Du côté du temps, les nuages sont passés bien bas, mais heureusement, ils n'ont fait que passer et ce, à la plus grande satisfaction des organisateurs.

LE REPAS DES AINES



A notre santé!





Le public ravi écoute et lève son verre à la santé des musiciens.

















On a tous passé un bon moment

ensemble...





ILS ONT CONTRIBUÈ AU SUCCES ...



Ceux qui ont préparé et servi...

...Et celles qui ont joué.



LE BLASON DE FOREST SUR LA MAIRIE



Les auteurs



La réalisation



Pendant l'allocution

CALENDRIER DES FETES 1995.

Courant avril Parcours du coeur: départ à 9 heures 30.

Lundi 08 mai Commémoration de l'Armistice de 1945.

Loto Familial: ouverture des portes à 14 heures.

Samedi 17 juin 3ème Brocante pour enfants.

Dimanche 18 juin Ducasse: attractions foraines.

Vendredi 14 juillet Jeux traditionnels - Tombola gratuite

Feu d'artifice.

Dimanche 10 septembre 12ème Brocante.

Samedi 11 novembre Commémoration de l'Armistice de 1914.

6ème repas des Aînés.

Fin décembre Fête de Noël à l'école:

jouets et friandises offerts par la commune.

spectacle offert par le Comité.

Ce programme est établi sous réserves de modifications ultérieures.

